



Dossier De Presse



AGENDA 21

*Présentation du bureau d'études
et du travail du Comité Environnement*

Conférence de presse

Mercredi 25 novembre

SOMMAIRE

Agenda 21 : la démarche de la Ville de Cahors et de la Communauté de Communes du Pays de Cahors	pages 2 à 4
La contribution du Comité Environnement de Cahors	page 5 et 6
Un bureau d'études pour formaliser et finaliser l'Agenda 21	pages 7 à 8
Contacts presse	page 9

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local :

L'Agenda 21 est un **programme d'actions pour le 21ème siècle** (faire quelque chose pour le 21ème siècle) orienté vers le développement durable. Il a été adopté par les pays signataires de la [Déclaration de Rio de Janeiro](#) en juin 1992.

En France, de nombreuses collectivités ont entamé une démarche pour inscrire leurs actions dans le cadre d'un **Agenda 21 local**.

Ainsi, pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le ministère en charge du développement durable a élaboré un **cadre de référence** qui définit 5 grandes finalités :

- ✓ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- ✓ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources humaines
- ✓ L'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
- ✓ La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- ✓ Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Un **Agenda 21 local** offre un cadre de travail aux collectivités locales et leurs habitants pour y mettre en œuvre les concepts de [développement durable](#).

En adoptant la Stratégie nationale de développement durable en 2003, la France a décidé de favoriser la mise en place de 500 Agendas 21 locaux en 5 ans, notamment sur les territoires bénéficiant d'une aide publique comme les grands projets urbains, les parcs naturels régionaux, [les groupements de communes](#), ainsi que les pays ou agglomérations dans le cadre de contrats territoriaux.

Un échelon pertinent : la Communauté de Communes du Pays de Cahors

L'Agenda 21 local constitue un projet territorial de développement durable. Il s'inscrit parfaitement dans le cadre de la mesure du contrat territorial 2008/2014 du Pays de Cahors et de la Basse Vallée du Lot. Il sera également un moteur pour la préparation du Schéma de Cohérence d'Aménagement, d'Équipement et de Services.

L'échelon intercommunal est donc un niveau pertinent pour mettre en place un **Agenda 21 local** qui constituera le « **fil rouge conducteur** » de l'action territoriale. Toutes les communes membres de la Communauté seront associées à la rédaction de cet agenda et l'échelon intercommunal permettra d'obtenir une cohésion territoriale encore plus forte.

Un préalable : la sensibilisation de tous les acteurs du territoire

Afin d'impliquer les acteurs et la population du territoire, chaque commune doit d'abord mobiliser ses élus et ses agents en les sensibilisant et en les informant. En devenant exemplaire, chaque commune pourra alors impliquer sa population car elle pourra s'appuyer sur ses structures internes (élus, agents) déjà bien engagées dans cette démarche.

C'est pourquoi **une journée complète de sensibilisation des élus des communes membres de la Communauté et des agents territoriaux** (CCAS compris) a été organisée à l'Espace Clément-Marot le 26 février 2009.

La Ville de Cahors, précurseur en matière de développement durable

Le Comité de pilotage du développement durable de la Ville de Cahors a été créé le 8 janvier 2008.

Il est composé d'une coordinatrice animatrice et d'environ 20 agents (représentant tous les services de la Ville) avec 6 groupes de travail spécifiques :

- ✓ Bâtiments
- ✓ Déchets
- ✓ Gestion interne
- ✓ Déplacements
- ✓ Espaces Verts/Biodiversité/Environnement

Depuis sa mise en place **plusieurs actions ont été initiées en partenariat avec les services concernés :**

- ✓ Mise en place du tri dans tous les services (2 poubelles : une pour les déchets recyclables, l'autre pour les autres déchets)
- ✓ Sensibilisation du tri auprès des commerçants pour un meilleur tri de leurs déchets (collecte des cartons, respect des horaires de ramassage...)
- ✓ Sensibilisation de la population par la Brigade vert sur les dépôts sauvages d'encombrants en centre-ville. Cette action s'est accompagnée d'une opération de communication sur les déchets très ciblée menée par la Communauté de Communes du Pays de Cahors au travers de « *Mémento à l'attention des usagers* »
- ✓ Sensibilisation de la population par la Brigade Verte sur les déjections canines
- ✓ Sensibilisation des commerçants du marché sur leurs déchets et la suppression des sacs plastique
- ✓ Mise en place de logiciels libres (gratuits et solidaires)
- ✓ Tests de produits d'entretien écolabellisés par un groupe de volontaires du service

d'entretien des affaires scolaires

- ✓ Mise en place progressive de travaux d'isolation, de chauffage plus performant, de limiteur de débit d'eau, d'éclairage plus économique (Led...)... dans divers bâtiments municipaux, **équipement d'un système de dopage à l'eau d'une Peugeot 306 diesel de la flotte autos** permettant une économie de carburant de 23 % et une réduction des émanations polluantes de 70 %.

Des actions marquantes sur la Ville

Le 22 janvier 2009, les groupes de travail ont présenté 8 actions qui ont été validées parmi lesquelles :

- ✓ **Covoiturage :**

Mise en place d'un système de covoiturage pour les employés de la Mairie de Cahors, lors de déplacements pour les formations, conférences... qui pourra s'étendre dans un futur proche à la Communauté de Communes

- ✓ **Nettoyage du Mont Saint-Cyr dans le cadre des « Journées Nature » de la région Midi-Pyrénées (6 juin 2009)**

Malgré le mauvais temps, plus de 30 participants se sont attelés au nettoyage du mont Saint Cyr. Tous ont apprécié les animations sur la faune et la flore réalisées par Lot Nature, L'Office National de la chasse et de la faune sauvage, le CAUE46 et le Gadel.

580 kilos de déchets ont été ramassés lors de cette journée. Une signalétique est prévue afin de laisser une trace de cette initiative.

- ✓ **Opération Anti-tags :**

Le détagage coûte aujourd'hui à la Ville 18 € le mètre carré.

Le but de cette opération était de faire diminuer les tags en créant des murs d'expression libre ainsi que des peintures urbaines.

Le musée de Cahors Henri Martina accueilli de nouveaux publics lors de la soirée « Nuit des musées » le 16/05/09 soit une centaine de jeunes, graffeurs d'un jour ou simples visiteurs.

Plusieurs réunions avec les espaces sociaux et citoyens ont permis d'affiner cette action.

De nombreux jeunes scolarisés ont été informés : 4 classes de 5ème du collège St-Etienne et une classe de 1ère du lycée Clément-Marot (sensibilisation), tous les collégiens de Gambetta ainsi que d'autres jeunes par la distribution de flyers en ville.

Le jeu de piste organisé a accueilli 30 jeunes et des échanges ont été noués entre jeunes du quartier de Terre-Rouge et les graffeurs professionnels présents.

LA CONTRIBUTION DU COMITE ENVIRONNEMENT

Le Comité Environnement de Cahors est une instance indépendante de débat et de réflexion sur les thèmes de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable. Constitué à l'initiative de la municipalité, le Comité est constitué d'élus de la Ville de Cahors et de la Communauté de Communes du Pays de Cahors (CCPC), de représentants d'association et des personnes es qualités issues du monde professionnel ou bien impliquées de longue date, à titre individuel, sur les questions d'environnement.

Il a été créé le 15 décembre 2008 et est il est composé

- ✓ **d'élus** : Michel SIMON, Serge MUNTE, Sylvie MONEDERO, Michel GRINFEDER et Didier MERCEREAU
- ✓ **de personnes es qualités reconnues pour leur compétence en matière de développement durable** : Alain Le COUSTUMIER, Michel GRUYER, Michel BESSE, Michel HIBON et Mathieu BELCOUR
- ✓ **de représentants des associations** : Mathieu LARRIBE (coordonateur), André MENTION, Jean de CHALAIN et Anne-Marie GERSCHEL

En juin 2009, ce comité a réalisé un compte rendu très complet sur ses réunions et ses ateliers thématiques sur le thème de la mise en œuvre d'un Agenda 21 local sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cahors.

Participation, partage et éducation au développement durable :

Dans ce document, le Comité environnement fixe les **préalables indispensables** à une démarche d'Agenda 21 à l'échelle intercommunale qui intègre tous les acteurs du territoire :

- ✓ « *se forger une culture du développement durable* » par la création de liens entre les habitants (notamment au travers de débats..) afin de faire adhérer à cette démarche communautaire le plus grand nombre d'administrés au travers d'une *nouvelle culture du vivre ensemble*.
- ✓ « *traduire et partager localement les enjeux environnementaux globaux* » : il s'agira de faire partager les objectifs 5 grandes finalités (pour rappel : voir cadre de référence du ministère de l'environnement) aux citoyens notamment au travers une démarche de sensibilisation et de pédagogie auprès de tous les administrés.
- ✓ « *faire émerger la conscience d'être acteur* » : ce sera une des tâches majeures du bureau d'études qui devra imaginer des dispositifs qui développe cette conscience chez tous les habitants du territoire, notamment en trouvant les

acteurs (par exemple les enfants qui sont de « bons disciples ») qui aient un effet d'entraînement le plus important possible.

Les premières propositions concrètes du Comité Environnement :

Au cours de nombreuses réunions, le Comité Environnement a élaboré plusieurs propositions pour atteindre les 5 objectifs fixé par le cadre national du ministère de l'environnement :

- ✓ La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- ✓ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources humaines
- ✓ L'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
- ✓ La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- ✓ Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces propositions permettront d'enrichir le travail du **bureau d'études XPS développement/Kaléïsens** missionné par la Communauté de Communes pour réaliser l'Agenda 21 intercommunautaire.



UN BUREAU D'ETUDES POUR FINALISER L'AGENDA 21

En octobre 2009, la Communauté de Communes du pays de Cahors a recruté un cabinet d'étude XPS développement associé à Kaléïsens.



Présentation des bureaux d'études :

- ✓ **le métier de XPS développement** est de développer une ingénierie **pour les territoires et leurs organisations**, portant sur la **définition, l'accompagnement et l'évaluation** des politiques territoriales.
Il regroupe des activités d'études et de conseil sur les politiques publiques de développement territorial. L'ambition de ses consultants est **d'être acteurs du développement local** par :
 - l'accompagnement des territoires dans la définition, l'animation et l'évaluation de leurs projets de développement,
 - l'appui à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques territoriales de l'État et des collectivités régionales et départementales.
- ✓ **Kaléïsens** est un bureau d'études/conseil qui accompagne les collectivités territoriale dans leur actions tant dans la phase d'études des projets que dans leur accompagnement. Ces professionnels se sont également spécialisés dans la formation avec des modules d'analyse des politiques publiques, de sessions thématiques appliquées et des ateliers d'échanges sur les pratiques professionnelles

La mission de ce groupement : du diagnostic à la finalisation de l'Agenda 21

La démarche engagée par la Communauté de communes du Pays de Cahors vise à l'élaboration d'un document de référence (diagnostic et stratégie) communautaire décliné en plans d'actions par type de collectivité (communauté de communes, villes et ensemble des communes rurales).

Au terme de la démarche trois Agendas 21 (Communauté de Communes, Villes de Cahors et de Pradines) seront formalisés.

En réponse à la commande de la Communauté de Communes du Pays de Cahors (CCPC), l'intervention du groupement XPS Développement – Kaleïsens, d'une durée de 18 mois, prendra la forme d'une démarche organisée en 4 étapes successives :

- ✓ Etape 1 : Diagnostic territorial de l'Agenda 21
- ✓ Etape 2 : Stratégie territoriale de développement durable
- ✓ Etape 3 : Plans d'actions de développement durable
- ✓ Etape 4 : Finalisation de l'Agenda 21

Des principes méthodologiques un cadre de référence national, la participation et la formation :

Au-delà de ce déroulement, il est important de noter que la démarche proposée par XPS développement et Kaléisens et retenue par la Communauté de communes du Pays de Cahors repose sur la mise en œuvre de quelques principes méthodologiques

✓ **Une démarche entièrement articulée sur le cadre de référence national des Agendas 21 locaux :**

Ce cadre servira de fil conducteur dès le démarrage de la démarche et tout au long de son déroulement. Ce choix d'articuler l'ensemble des travaux et rendus autour des finalités et éléments de démarche du cadre de référence national facilitera la construction des réponses à l'appel à reconnaissance et augmentera les chances de labellisation.

✓ **Une démarche participative :** Pour qu'un projet de territoire vive et produise les résultats escomptés, il doit être porté (expression d'une volonté politique) et partagé (approprié par les citoyens à la fois bénéficiaires et acteurs du projet). Pour ce faire, la démarche retenue pas la Communauté de Communes du Pays de Cahors au-delà des instances habituelles de validation et pilotage associera les différents acteurs à l'élaboration de ce projet par le biais de :

- **réunions publiques** (6 prévues) : lieux d'information et de sensibilisation au développement durable, elles seront surtout des espaces d'écoute des aspirations et des propositions des habitants. La première des six réunions publiques aura une vocation essentiellement pédagogique.
- **Des groupes de travail** : cinq groupes de travail auront en charge de travailler chacun sur une des cinq finalités. Ces groupes se réuniront à deux reprises au cours de la démarche : une fois en phase de diagnostic, une seconde pour l'élaboration des plans d'actions.
- **Des temps et des outils pour l'association continue des acteurs socioéconomiques et de la population** : outre les réunions publiques précédemment évoquées, il est envisagé : l'organisation d'une exposition itinérante, la mise en place d'un blog (site Internet) dédié à l'Agenda 21, la mise à disposition de cahier de la concertation.

✓ **Une action spécifique de "formation", sensibilisation au développement durable :** Un travail de sensibilisation spécifique à destination des élus et des techniciens est prévu. Deux sessions de formation viseront à favoriser l'appropriation de la démarche et des différents concepts par les uns comme par les autres.

CONTACTS PRESSE

Service Communication de la Communauté de Communes du Pays de Cahors

Carine COUTARD, directrice de la Communication

tel : 05 65 20 89 07

ccoutard@cc-pays-de-cahors.fr

Service Communication de la Ville de Cahors

Céline JULIEN, directrice de la Communication

tel : 05 65 20 87 07

cjulien@mairie-cahors.fr

Coordination et animation du Comité du Développement durable

Ghislaine BAZALGUES

Tel : 05 65 20 87 55

gbazalgues@mairie-cahors.fr